

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES - VILLE DE GRAVELINES

Madame Aurore DEVOS, expose au Conseil :

Depuis 2022, la ville de Gravelines est liée à la Caisse d'Allocations Familiales du Nord au travers de la Convention territoriale Globale (CTG). Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de cofinancement dont le but est de favoriser le développement et d'optimiser l'offre d'accueil tout en contribuant à l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles dans les domaines d'intervention élargis : enfance, petite enfance, jeunesse mais aussi parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap...

La CTG matérialise également l'engagement de la CAF du Nord et de la Collectivité à poursuivre leur appui financier aux services des familles du territoire.

Dans ce cadre, la Ville de Gravelines, au travers de son chargé de coopération, mobilise les différents acteurs investis dans les champs d'actions précités pour la mise en œuvre de projets et services répondant aux besoins des administrés.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'engagement avec la CAF du Nord et d'autoriser la signature de la Convention Territoriale Globale 2025-2028.

La Commission Extra-Municipale « Jeunesse, Devoir de Mémoire et Insertion Professionnelle » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances - Administration Générale - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

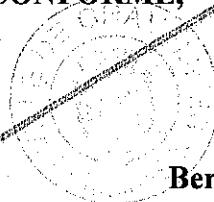
- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer la convention à intervenir ainsi que toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
- **ADOPTE A L'UNANIMITE.**

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 18 DECEMBRE 2024
POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **20 DEC. 2024**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **20 DEC. 2024**

Conseil Municipal convoqué le : 12 Décembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024 - 18h15

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme KERCKHOF,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme SALA,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHÉ, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.